

Politique OGM

Suite à la réglementation européenne relative aux OGM (règlement 1830/2003/CE) concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine produits à partir d'organismes génétiquement modifiés, nous faisons part de la politique de notre société, au regard des OGM.

Notre société (fabriquant des produits pour la société DIETLAB conditionnés sous forme de sachets, cups et boîtes) ne voulant pas se retrouver dans la situation de devoir étiqueter ses produits comme OGM ou produits à partir d'OGM, prend soin de choisir ses matières premières en fonction des garanties de ses fournisseurs.

Les fournisseurs de notre société ne nous vendent que des ingrédients conventionnels, c'est-à-dire des produits qui n'ont pas à porter d'étiquetage légal en tant que dérivés d'OGM dans le cadre des exigences définies par la réglementation ci-dessus.

Fait le 13 mars 2009,

LE SERVICE QUALITE